

## Objectif

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à la comparer à d'autres produits.

## Produit

**Produit :** CARLTON SELECT INVEST (I)

**Société de gestion :** Carlton Sélection

**ISIN :** FR0010876870

**Site internet :** [www.carltonselection.fr](http://www.carltonselection.fr)

**Contact :** Appelez le 05 56 23 17 17 pour de plus amples informations.

**Autorité compétente de l'initiateur :** L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de Carlton Sélection en ce qui concerne ce document d'informations clés. Carlton Sélection est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-11000015.

**Date de production du document d'informations clés :** 20/01/2026

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) prenant la forme d'un fonds commun de placement (FCP) soumis au droit français.

**Durée de vie du fonds :** Le fonds est créé pour 99 ans à compter de sa création. La société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

**Objectif :** La gestion du Fonds combine l'utilisation de différentes classes d'actifs (monétaire, obligataire, actions, gestion alternative) à travers des investissements en titres vifs/ OPCVM et/ou en FIA. Sur un horizon minimum de placement de 36 mois, le Fonds a pour objectif de tirer profit de l'évolution de toutes les classes d'actifs grâce à un ajustement de l'allocation respective de chacune de ces classes d'actifs au sein du portefeuille. Ainsi, un objectif de performance annuel de 5% nets de frais pourra constituer un élément d'appréciation de la performance du Fonds. La société de gestion rappelle aux souscripteurs potentiels que l'objectif de performance de 5% annuel, indiqué dans la rubrique Objectif de gestion, est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du Fonds. Compte tenu de la nature même de la stratégie de gestion qui implique des modifications d'allocation aux différentes classes d'actifs potentiellement significatives dans le temps, le Fonds n'a pas d'indicateur de référence. Le processus de gestion du Fonds combine une approche en 3 étapes :

1. **Le scénario macroéconomique de Carlton Sélection** qui guide l'allocation d'actifs globale en termes de produits, de zones géographiques et de styles de gestion. Cette allocation est décidée de façon collégiale au sein d'un comité de gestion mensuel qui s'appuie sur une analyse de l'environnement économique et financier et évolue dans le temps.
2. **La stratégie actions**, déterminée par le scénario macroéconomique est réalisée de manière directe (titres vifs) ou par ETFs/OPC. Il s'en suit une analyse financière des sociétés dans lesquelles le fonds est amené à prendre des participations. Le fonds intervient sur l'ensemble des marchés développés (via ETF et titres vifs) et émergents (uniquement via ETFs/ OPC).
3. **La stratégie taux** est basée sur l'anticipation de scénarios économiques internationaux et sur une analyse des politiques monétaires des différentes banques centrales. La gestion s'appuie sur des titres vifs, des ETFs et des OPC. Le fonds investit en titres vifs, ETF, OPC sur le segment Investment Grade et intervient sur le segment du High Yield uniquement avec des ETF et/ou OPC. Ces interventions sur les marchés de taux sont déterminées par :
  - L'allocation de sensibilité entre les différents marchés de taux ;
  - L'allocation de la sensibilité entre les différents segments des courbes de taux.

CARLTON SELECT INVEST vise une performance à moyen terme par une allocation discrétionnaire entre les principales classes d'actifs (actions, taux, gestion alternative) et zones géographiques (Europe, Amérique du Nord, Japon, pays émergents). La répartition entre les différents actifs dépend des conditions de marché, des opportunités de diversification du portefeuille et sera déterminée de façon discrétionnaire par la société de gestion.

Le Fonds CARLTON SELECT INVEST pourra investir dans des :

• **Instruments de taux via 3 supports :** des titres vifs, des ETFs, des OPC. La fourchette de sensibilité globale du fonds aux taux d'intérêts est comprise entre -4 et +6.

- o Titres vifs libellés en euro jusqu'à 40% de son actif ; pour être éligibles, les émetteurs devront être notés au minimum BBB- par une des trois principales agences de notation (Standard and Poor's, Fitch, Moody's ou posséder une notation équivalente selon l'analyse de la société de gestion). Ainsi, la société de gestion ne recourra pas exclusivement ou mécaniquement à des notations externes pour déterminer dans quels titres il conviendra d'investir. Elle effectuera sa propre analyse pour évaluer la qualité de crédit des actifs. Elle procède à une analyse crédit en interne qui s'appuie sur des critères qualitatifs (positionnement concurrentiel, secteurs) et quantitatifs (profitabilité, structure de la dette, qualité des actifs, levier, ...). Le gérant peut avoir recours à ces obligations (« callable », « puttable »).
- o ETFs obligataires en euro (jusqu'à 60% de l'actif du fonds) ou ETFs obligataires en devises autres (20% maximum).
- o OPC obligataires en euro (jusqu'à 60% de l'actif du fonds) ou OPC obligataire en devises autres (20% maximum). Ces OPC pourront être gérés par Carlton Sélection.

• **Actions via 3 supports :** des titres vifs, OPC et des ETFs. L'exposition action globale peut varier de 0% à 60% de l'actif du fonds.

- o Titres vifs de sociétés de grande ou moyenne capitalisation figurant dans les grands indices européens et américains sélectionnés en fonction de leur valorisation boursière, leurs publications de résultats et/ou leur positionnement sectoriel.
- o ETFs actions sur l'ensemble des marchés internationaux (limités à 40% de l'actif du fonds sur les émergents et 10% sur les small cap).
- o OPC actions uniquement pour la zone émergente.

• **Dérivés :**

- o en couverture, le Fonds pourra investir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés et/ou organisés, français et/ou étrangers en recourant aux futures et options sur les marchés de taux et/ou crédit et/ou actions et/ou devises dans la limite de 100% de l'actif net.
- o en directionnel, le Fonds pourra investir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés et/ou organisés, français et/ou étrangers en recourant aux futures et options sur les marchés de taux et/ou crédit et/ou actions dans la limite de 60% de l'actif net du portefeuille et 20% sur les marchés de devises (autres que l'euro), et ce dans le respect de l'objectif du Fonds.
- o L'exposition globale aux devises (hors euro) n'excèdera pas 20% de l'actif du Fonds.
- o L'exposition globale n'excèdera pas 100%.

Le Fonds affectera les résultats par capitalisation des revenus.

**Investisseurs de détail visés :** Cet OPC est ouvert à tous souscripteurs ayant une connaissance des marchés financiers. Ceux qui n'ont pas de connaissance ou d'expérience de base peuvent obtenir des conseils financiers indépendants avant d'investir dans cet OPC. Les investisseurs potentiels devraient être en mesure de détenir cet investissement pendant au moins 3 ans et devraient s'assurer qu'ils acceptent le niveau de risque indiqué par la mesure SRI fournie. Par ailleurs, le produit financier n'a pas été enregistré en vertu de la loi US Securities Act of 1933. Il ne peut pas être offert ou vendu, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une «U.S. person», selon les définitions des réglementations américaines "Regulation S" et "FATCA".

**Modalités de souscriptions et de rachats :** Les investisseurs peuvent souscrire ou demander le rachat de leurs parts à tout moment. Les demandes de souscriptions et de rachats se font sur une base quotidienne et sont centralisées chez le dépositaire (CACEIS BANK), le jour d'établissement J de la valeur liquidative avant 11:30, qui sera calculée en J+1. Le règlement des souscriptions et des rachats se fait trois jours ouvrés suivant le jour d'établissement de la valeur liquidative.

**Dépositaire :** CACEIS Bank, 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge (Adresse postale : 12 place des Etats-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX)

**Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC :**

Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des parts sont disponibles, en français, sur notre site internet [carltonselection.fr](http://carltonselection.fr) ou sur simple demande écrite adressée à courriel : [relations-investisseurs@carltonselection.fr](mailto:relations-investisseurs@carltonselection.fr) ou auprès de Carlton Sélection - 25 rue Montbazou - 33000 Bordeaux - Tél. : 05.56.23.17.17.

La valeur liquidative est établie quotidiennement sauf en cas de jour férié légal en France et/ou en cas de fermeture de la Bourse de Paris. Elle est disponible auprès de Carlton Sélection - 25 rue Montbazou - 33000 Bordeaux – Tél. : 05.56.23.17.17 et sur le site [www.carltonselection.fr](http://www.carltonselection.fr).

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des titres de l'OPC peuvent être soumis à la taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès de votre conseiller fiscal.

Ces mêmes informations concernant d'autres parts de cet OPC peuvent être obtenues dans les mêmes conditions.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 3 années. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la durée de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque faible. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que la capacité du fonds à vous payer en soit affectée.

**Risques matériellement pertinents non pris en compte dans l'indicateur synthétique de risque :**

**Risque de contrepartie :** Il correspond au risque de pertes encourues en raison de la défaillance d'un intervenant de marché ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles et à honorer ses engagements. Cette défaillance peut faire baisser la valeur liquidative du fonds. Ce risque découle des opérations de gré à gré conclues avec les contreparties. La survenance de ce risque peut faire baisser la valeur liquidative de votre portefeuille. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

**Risque lié aux instruments dérivés :** l'utilisation des instruments dérivés peut entraîner sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.

**Garantie :** Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

**Scénarios de performance :**

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement. L'investissement risque d'être perdu s'il n'est pas protégé, si Carlton Sélection n'est pas en mesure d'effectuer les versements ou que des dépenses d'investissement complémentaires à l'investissement sont requises. Dans ce cas, la perte totale peut largement excéder le montant de l'investissement initial.

**Période d'investissement recommandée :** 3 ans

**Exemple d'investissement :** 10 000€

**Scénarios :**

SCENARIOS	Minimum		
	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Scénario de tension	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 000.27€	9 013.69€
	Rendement annuel moyen	-10.00%	-9.86%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 317.96€	9 630.68€
	Rendement annuel moyen	-6.82%	-3.69%
Scénario Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 161.04€	10 062.76€
	Rendement annuel moyen	1.61%	0.63%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 762.66€	10 953.84€
	Rendement annuel moyen	7.63%	9.54%

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre septembre 2020 et décembre 2022, intermédiaire entre mai 2018 et mai 2021 et favorable entre décembre 2018 et décembre 2024. Il n'est pas facile de sortir de ce produit. Si vous sortez de l'investissement avant la fin de période de détention recommandée, aucune garantie ne vous est donnée et vous pourriez subir des coûts supplémentaires.

## Que se passe-t-il Carlton Sélection n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est constitué comme une entité distincte de Carlton Sélection. En cas de défaillance de Carlton Sélection, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement.

**Coûts au fil du temps (Montants exprimés en €) :**

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Les montants indiqués ici prennent en considération deux scénarios différents (achat anticipé et période de détention recommandée). Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérerez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;

- 10 000 EUR sont investis

Investissement : 10 000€	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Coût total	139.00 €	417.00€
Incidence des coûts annuels (*)	1.39%	1.39%

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2.02% avant déduction des coûts et de 0.63% après cette déduction.

#### Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0.00€
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0.00€
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratif et d'exploitation	1,20 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	120.00€
Coûts de transaction	0.19% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	19.00€
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	20% de la surperformance au-delà de 5%	0.00€

## Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 3 ans.

Il est possible de demander le rachat à tout moment, sans frais. Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 3 ans. La durée de détention recommandée a pour objet de minimiser votre risque de perte en capital en cas de rachat après cette période même si celle-ci ne constitue pas une garantie. Vous pouvez par ailleurs procéder à tout moment au rachat de votre investissement selon les modalités précisées dans la rubrique « En quoi consiste ce produit ? » de ce document. En cas de rachat avant la période de détention recommandée le risque que le prix de rachat de vos parts soit inférieur au prix de souscription sera plus élevé. Il n'existe pas de frais ou pénalités appliqués en cas de désinvestissement avant la période de détention recommandée.

## Comment puis-je formuler une réclamation ?

En cas de réclamation d'un client particulier, celui-ci doit s'adresser directement à son banquier ou à son assureur-vie lui ayant conseillé le produit. Toute réclamation de clients peut être transmise à CARLTON SELECTION, 25 Rue Montbazou, 33000 Bordeaux ou à relations-investisseurs@cartonselection.fr. Dans le cas où la réponse apportée au client ne le satisfait pas, le client a la possibilité de faire appel au service de médiation de l'AMF à l'adresse : Médiateur de l'AMF - Autorité des marchés financiers, 17 place de la Bourse 75082 PARIS CEDEX 02. Un formulaire électronique de demande de médiation est disponible en ligne sur le site internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

Les documents légaux (prospectus, dernier rapport annuel et document semestriel) sont disponibles sur simple demande et gratuitement auprès de la société de gestion à l'adresse suivante : CARLTON SELECTION, 25 Rue Montbazou, 33000 Bordeaux ou sur le site [www.cartonselection.fr](http://www.cartonselection.fr). La valeur liquidative est disponible auprès de Carlton Sélection sur le site [www.cartonselection.fr](http://www.cartonselection.fr).

## Autres informations pertinentes

Les informations relatives aux performances passées de l'OPC sont disponibles sur le site internet de Carlton Sélection à l'adresse [www.cartonselection.fr](http://www.cartonselection.fr). N'étant pas constantes dans le temps, les performances passées ne préjugent pas des performances à venir. La valorisation de votre épargne peut ainsi fluctuer à la hausse comme à la baisse. Les performances sont calculées dividendes nets réinvestis. L'historique de données disponible ne peut excéder les 10 ans glissants. Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale. Le produit financier fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 6 du Règlement SFDR.

En application des articles L. 214-8-7 du code monétaire et financier et 411-20-1 du règlement général de l'AMF, la société de gestion peut décider de plafonner les rachats (« Gates ») quand des circonstances exceptionnelles l'exigent et si l'intérêt des porteurs ou du public le commande. La société de gestion n'a pas prévu un dispositif de plafonnement des rachats.

En cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité du fonds à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur ce fonds.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Pour plus de détails sur le produit vous pouvez consulter le site internet : [www.cartonselection.fr](http://www.cartonselection.fr).

Conformément à la réglementation applicable, CARLTON SELECTION s'engage à remettre, avant toute souscription, le présent document et qui sera mis à jour au minimum une fois par an, à la clôture comptable de l'OPC CARLTON SELECT INVEST.